

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 20 juin 2024

Convocation

Date : 14/06/2024
Affichée et mise en ligne
le : 14/06/2024

Délibération n°

53-CC200624

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 30
- Pouvoirs : 8
- Votants : 26
- Absents : 6

Résultats :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 12

Liste des délibérations

Affichée le 24/06/2024

Mise en ligne le :

24 JUIN 2024

Délibération mise en ligne
sur le site internet de la
CCSSO le :

11 JUIL. 2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL RELATIF AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 14 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ACCIAI

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CURTIL Benoit	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur FROMENT Daniel	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GLASTRA Delphine	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST BITAR Véronique
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur DUMOULIN François
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame LOISELEUR Pascale
Madame MARTIN Émilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur Jacky MÉLIQUE à Monsieur MARÉCHAL Guillaume, Président
Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried
 Monsieur GRANZIERA Gilles
 Monsieur LAPIE Dominique
 Madame LOZANO Michèle
 Monsieur NOCTON Laurent
 Monsieur PATRIA Alexis

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-53_CC200624-DE



Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 8 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS**(Procès-verbal annexé)**

Par un vote au scrutin ordinaire, Monsieur le Président propose d'adopter, avec ou sans modification, procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 avril 2024.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 avril 2024, transmis aux Conseillers Communautaires,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu la délibération n° 2020-CC-07-156 du 17 décembre 2020 portant délégations de pouvoirs au Bureau Communautaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 par renvoi de l'article L.5211-1 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Considérant la nécessité d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Communautaire ;

Considérant que les membres qui n'étaient pas présents lors du Conseil Communautaire du 18 avril 2024 ne prennent pas part au vote ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 18 avril 2024, joint à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-53_CC200624-DE

S²LOW

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 11 JUIL. 2024

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 11 JUIL. 2024

Fait à Senlis, le 11 JUIL. 2024

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Maxime ACCIAI

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr